Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL024_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

# CONSEIL MUNICIPAL
# SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
## N° DEL024_2026

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze février deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.*

**Présents** :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme PROST, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

**Absents**
M. SCHMID (donne pouvoir à M. LE MERRER) Mme LECLERC (donne pouvoir à Mme PROST), Mme OLIVIER (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme LE MEN (donne pouvoir à Mme TURMEL), Mme DURAND (donne pouvoir à M. TORCHE), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON) M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

**Secrétaire de séance** : M. HAMON

## 13- BUDGET ANNEXE – PORT DE DAHOUËT – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE EN MER (SNSM ERQUY)

7.1
Monsieur HAMON, rapporteur :

L'association Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) d'Erquy a pour but de porter secours et assistance aux bateaux et personnes en difficulté.

De 1990 à 2010, la vedette Plancoët (SNS 238), basée dans le port, a assuré le sauvetage en mer. Elle a été remplacée par la vedette « Côte de Penthièvre » (SNS 201).

Aujourd'hui, les charges de fonctionnement et d'entretien des navires et le renouvellement régulier des équipements des équipiers nécessitent des moyens financiers accrus.

**Considérant** que cette subvention contribue à la sécurité des usagers du Port de Dahouët,

**Considérant** que cette subvention participe à l'exercice de la compétence du Port de Dahouët, service industriel et commercial,

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL024_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :**

- **Verser une subvention de fonctionnement à l'association Société Nationale de Sauvetage en Mer d'Erquy pour un montant de 3 000 €. Cette dépense sera imputée au compte 6553 – Subventions de fonctionnement versées du budget 2026.**

**VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

**Le Secrétaire de Séance,**
André HAMON

**Le Maire,**
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.